

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017

Envoyé en préfecture le 06/12/2017  
Reçu en préfecture le 06/12/2017  
ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE



L'an 2017, le 1<sup>er</sup> DECEMBRE à 20 heures 30, le conseil Municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 23 NOVEMBRE 2017, s'est réuni à la Mairie de NEVEZ, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Albert HERVET, Maire.

Étaient présents : M. Albert HERVET, Mme Maryvonne LE DU JAFFREZOU, M. Alain BACCON, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Danielle SAMSON, Mme Marylène CROGUENEC, Mme Anne-Marie DROUGLAZET- BERNARD, M. POSTEC Bruno, M. RIGOLLET Patrice, M. Bernard NERZIC, M. Cédric CHEYLAN, M. Jean-Yves MAILLARD, M. Pascal MARREC, Mme Christine BELLEGUIC, M. Gérard MARTIN, M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, Mme Catherine BERTHOU.

Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :

M. Patrick FRANCHIN avait donné procuration à M. Le Maire  
Mme Marie DJEKHAR avait donné procuration à Mme Danielle SAMSON  
Mme Marie Noëlle TONNELIER avait donné procuration à Mme Maryvonne LE DU JAFFREZOU

Les conseillers municipaux suivants étaient absents :

Mme PINSIVY Valérie  
M. Pierre DAUER

M. Alain BACCON a été élu secrétaire de séance.

DEPARTEMENT DU  
FINISTERE  
Arrondissement de  
QUIMPER  
Mairie de NEVEZ

**Délibération n° 2017 12 02- Finances- Tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Rapporteur : D. SAMSON.

Mme SAMSON présente les projets de tarifs pour 2018 qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la part de la commission Vie associative, de la commission des finances et de la commission des Affaires portuaires :

Envoyé en préfecture le 06/12/2017

Reçu en préfecture le 06/12/2017

le 6 décembre 2017

ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017

<b>TARIFS COMMUNAUX 2018</b>		
		<b>tarif 2018</b>
<b>Appartement de la mairie</b>		
		<b>489,15</b>
<b>La poste</b>		
<b>SALLE DES FETES ET SALLE DES SPORTS</b>		
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b> -animation -collecte de fond pour des tiers -but caritatif ... -meeting, réunion...	salle des fêtes	gratuit
	salle des fêtes + cuisine	gratuit
	salle polyvalente	gratuit
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b> -animation -collecte de fond pour des tiers -but caritatif ... -meeting, réunion...	salles des fêtes	50,00
	salles des fêtes + cuisine	81,00
	salle omnisports	100,00
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b> -activités commerciales	salle des fêtes	220,00
	salles des fêtes + cuisine	331,00
	salle omnisports	220,00
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b> -activités commerciales	salle des fêtes	307,00
	salles des fêtes + cuisine	387,00
	salle omnisports	307,00
<b>SOCIETES, ENTREPRISES,...</b>	salle des fêtes	331,00
	salles des fêtes + cuisine	441,00
	salle polyvalente	331,00

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017 6 décembre 2017

Envoyé en préfecture le 06/12/2017  
 Reçu en préfecture le 06/12/2017  
 ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE

ORGANISMES DIVERS (organismes sociaux,...)	salle des fêtes	gratuit
	salles des fêtes + cuisine	gratuit
	salle omnisports	gratuit
ASSOCIATIONS SPORTIVES - Activités commerciales	salle des fêtes (montant par trim.)	108,00
	salle omnisport (montant par trim.)	108,00
PARTICULIERS NEVEZIENS (mariage, anniversaire, fêtes de famille...)	salle des fêtes (montant pour le week-end)	390,00
Comité des Œuvres Sociales de Névez	salle des fêtes (montant pour le week-end)	195,00
PARTICULIERS EXTEREURS (mariage, anniversaire, fêtes de famille...)	salle des fêtes (montant pour le week-end)	469,00
Une caution de 500 € et une attestation d'assurance seront demandées à chaque association locale utilisatrice de la salle des fêtes en début d'année.		
Une caution de 500 € et l'attestation d'assurance seront demandées à chaque association extérieure, entreprise, société et organisme divers lors de la réservation de la salle des fêtes.		
Forfait de 100 € sera facturé à l'utilisateur si le nettoyage n'est pas fait, après utilisation de la salle.		
Les demandes seront étudiées au cas par cas pour les banques et les compagnies d'assurances		
<b>REDEVANCES/ PART FIXE</b>		
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Le M <sup>2</sup> /jour du 15/06 au 15/09	0,45
DROIT DE PLACE: par mètre linéaire et par jour	Commerçant à l'année	1,50
	Commerçant saisonnier	2,00
DROITS DE PLACE FORAINS	Auto Tamponneuses, Chenille, Nacelle, Manège enfants, Confiserie, tir, Divers (le ml)	0,65
	Petit et moyen cirque (forfait emplacement)	52,00
	Grand cirque (forfait emplacement)	104,00
Une caution de 300.00 € sera demandée à chaque cirque lors de leur installation.		
<b>SCOLAIRE</b>		
CANTINE SCOLAIRE	Maternelle	2,80

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017

Envoyé en préfecture le 06/12/2017  
 Reçu en préfecture le 06/12/2017  
 ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE

	Primaire	3,08
	Occasionnel	3,59
	Adulte	5,89
<b>TARIF DEGRESSIF</b>	1er et 2ème enfant: tarif plein	
	3ème enfant: tarif réduit de un tiers	
	4ème enfant: gratult	
<b>GARDERIE</b>	Le matin	0,43
	Le soir	1,12
	Par 1/4h de retard à partir de 19h00 Tout 1/4h commencé est dû	1,50
<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>	Adultes et familles	fixé par CCA
	Enfant (abonnement individuel)	fixé par CCA
	Emprunt DVD	fixé par CCA
	Chômeur et étudiants	fixé par CCA
Gratuit pour les activités extrascolaires.		
L'abonnement donne droit à un prêt de trois romans et deux documentaires (un seul s'il s'agit d'ouvrage important) ou deux livres pour un enfant.		
La durée du prêt étant de 3 semaines, une amende de 0.50 € sera demandée par volume et par jour de retard.		
<b>ABONNEMENT MENSUEL</b>	Adultes et familles	fixé par CCA
	Emprunt DVD	fixé par CCA
Pour les estivants : 2 livres par personnes et par semaine, avec versement d'une caution de 50 € (rendu au retour du prêt)		
Troc et puce: 5 livres de poche : 1€ / 1 grand livre: 1€		

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017

Envoyé en préfecture le 06/12/2017

Reçu en préfecture le 06/12/2017

ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE

UTILISATION INTERNET		
CONNEXION	1/4 D'HEURES	fixé par CCA
IMPRESSION	Noir et blanc (la feuille)	fixé par CCA
	Couleur (la feuille)	fixé par CCA
Cimetière		
CONCESSION	quinze ans le m <sup>2</sup>	65,00
	Trentenaire le m <sup>2</sup> (5% de remise)	123,00
DEPOT MORTUAIRE COMMUNAL	Les 15 premiers jours	20,60
	Par quinzaine à suivre chaque période entamée entièrement due	43,30
Concession 1 urne	5 ans	157,00
	10 ans	237,00
	15 ans	324,00
Concession 2 urnes	5 ans	184,00
	10 ans	345,00
	15 ans	487,00
Concession 4 urnes (la plaque sera à la charge du concessionnaire si souhait d'une gravure)	5 ans	261,00
	10 ans	500,00
	15 ans	715,00
Dispersion des cendres Jardin du Souvenir		11,30
Concession réservée dans la pelouse	5 ans	30,00
	10 ans	55,00
	15 ans	73,00
Concession cinéraire ou cave urne	5 ans	48,00

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017 6 Décembre 2017

Envoyé en préfecture le 06/12/2017  
 Reçu en préfecture le 06/12/2017  
 ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE

	10 ans	93,00
	15 ans	130,00
	30 ans	242,00
<b>VACATION FUNERAIRE</b>		22,00
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>		
<b>FOURNITURE DE TERRE</b>	Le M3 emporté	11,30
	6 M3 livré sur la commune	130,00
<b>ACHAT ET POSE DE BUSE</b>	Le M linéaire pour des buses de Béton 300	60,00
	Le M linéaire pour des buses de Béton diam. 250 PVC (+ béton)	60,00
<b>PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS EN CAS DE NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT</b>	Par emplacement de parking	1301,00
<b>CACHE-CONTENEUR</b>	5 € le mètre linéaire	
	3 € le poteau en bois	
<b>REGLETTE</b>		145,00
<b>LOCATION MATERIEL</b>		
<b>PODIUM</b>	Association de la commune	gratuit
	Association extérieure à la commune	297,00
Majoration de 100 € si aucun membre de l'association emprunteuse n'aide le personnel communal		
Une caution de 250 € sera demandée pour la location de la bâche (caution sera versée lors de la confirmation de la location)		
<b>TRANSPORT DES TABLES, TRETAUX ET BARRIERES</b>	Associations extérieures à la Commune	70,00
<b>BARNUM LOCATION</b>	Particulier	103,00
Forfait de 100 € si aucun membre de l'association emprunteuse n'aide le personnel communal. (Uniquement local). Pour l'extérieur le personnel communal ne sera pas mis à contributions.		
<b>BORNE CAMPING CAR</b>	Eau	2,00

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017

Envoyé en préfecture le 06/12/2017

Reçu en préfecture le 06/12/2017

6 décembre 2017

ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE

	Electricité	2,00
<b>DIVERS</b>		
PHOTOCOPIE	Format A4	0,25
	Format A3	0,45
	Extrait de plan du cadastre A4	3,40
	Extrait de plan du cadastre A3	3,90
PRIX DU M <sup>2</sup> DE TERRAIN LOTISSEMENT COMMUNAL	TTC	59,47
TRAVAUX DE REGIE	Main d'œuvre	En accord avec les tarifs du Syndicat de Voirie
	Tractopelle (sans chauffeur)	
	Tracteur + remorque (sans chauffeur)	
	Camion sans chauffeur	
ENLEVEMENT DES REMORQUES SUR LA ZONE PORTUAIRE	Enlèvement	57,20
	Immobilisation aux services techniques/jour	5,80
	Frais de dossier	5,25
Concernant les frais de dossier pour les défrichements et nettoyages: un forfait de 10% du coût d'intervention et un montant minimum de l'ordre de 150€.		
<b>ANIMATION/ENFANCE/JEUNESSE</b>		
ACTIVITES	Boisson, gâteaux, biscuit	0,50
	Eveil sportif	40 € ou 40 tickets sport
	Activités sportives	1,00
	Activité culinaire	2,10
	Activité manuelle	3,00
	Soirée	3,00
	Sortie Culturelle (ciné ...)	5,00
	Sortie Loisir (lasergame, bowling....)	10,30
	Grande sortie	15,00
	Sortie à la journée où exceptionnelle	20,00
Ticket sport	1,00	

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017

Envoyé en préfecture le 06/12/2017  
Reçu en préfecture le 06/12/2017  
Affiché le 06/12/2017  
ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE

	Carnet de 10 tickets sport	8,00
<b>CAMPS D'ÉTÉ</b>		
ACTIVITES	Raid Aventure	50,00
	Camp Equitation	70,00
	Activités Nautiques	70,00



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017

Catégorie tarifaire	Tarif port de plaisance année 2018 TTC											
	< à 3,99m	4 à 4,99m	5 à 5,99m	6 à 6,99m	7 à 7,99m	8 à 8,99m	9 à 9,99m	10 à 10,99m	11 à 11,99m	12 à 13m		
Forfait annuel	178,00	231,00	285,00	345,00	423,00	509,00	600,00	686,00	779,00	919,00		
Forfait saisonnier	165,00	213,00	265,00	315,00	401,00	482,00	565,00	647,00	735,00	867,00		
Hivernage	109,00	142,00	178,00	224,00	273,00	329,00	388,00	453,00	522,00	615,00		
Semaine saison	25,00	33,00	40,00	47,00	61,00	73,00	85,00	97,00	109,00	129,00		
Semaine hors saison	10,00	12,00	14,00	16,00	21,00	25,00	30,00	35,00	38,00	45,00		
Forfait journalier	6,00	7,00	9,00	10,00	12,00	15,00	18,00	20,00	22,00	26,00		
Hors saison Port MANECH (la semaine)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00		

Pêcheur professionnel	135€ HT
Coefficient multicoque	Tarif longueur x 1,5
Coefficient filière 110 Kerdruc	Tarif longueur x 0,5
Coefficient place ponton Port Manech	Tarif longueur x 0,5
Amarrage au quai neuf	6€ TTC/jour
Platin d'échouage	9€ TTC/jour
Borne électricité et eau	4€ TTC/jour

Amarrage au quai neuf et platin d'échouage gratuit pour les titulaires pour 5 jours consécutifs ou non et par année sous réserve d'accord du bureau du port

Intervention	
Intervention équipe de quai en heures ouvrable	30€ TTC/heure
Intervention équipe de quai en heures non ouvrable	57€ TTC/heure
Intervention remorquage et/ou avec matériel heure ouvrable	57€ TTC/heure
Intervention remorquage et/ou avec matériel heure non ouvrable	90€ TTC/heure

Envoyé en préfecture le 06/12/2017  
 Reçu en préfecture le 06/12/2017  
 Affiché le 6 Décembre 2017  
 ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017

Envoyé en préfecture le 06/12/2017  
Reçu en préfecture le 06/12/2017  
ID : 029-212901532-20171201-20171202-DE

Le Conseil municipal, à la majorité (4 abstentions : G. MARTIN, D. GUILLOU, Y. GOURLAOUEN, C. BERTHOU) :

- Approuve les tarifs municipaux pour 2018 tels que présentés ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à a mise en œuvre de la décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Albert HERVET

